

# La migration singulière des adoptés dans l'espace euro-américain depuis 1945

Yves Denéchère

► **To cite this version:**

Yves Denéchère. La migration singulière des adoptés dans l'espace euro-américain depuis 1945. Amnis  
- Revue de civilisation contemporaine, Europe/Amériques, TELEMME - UMR 6570, 2013, pp.n°12.  
10.4000/amnis.1980 . halshs-01091565

**HAL Id: halshs-01091565**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01091565>**

Submitted on 5 Dec 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ***La migration singulière des adoptés dans l'espace euro-américain depuis 1945***

Yves Denéchère

Professeur d'histoire contemporaine, Université d'Angers – UMR CERHIO  
yves.denechere@univ-angers.fr

## **Introduction :**

L'adoption internationale est une migration singulière qui implique un changement de pays, souvent d'aire culturelle, pour des enfants qui ne choisissent pas leur destination ; leurs parents adoptants, les États et des intermédiaires se chargeant d'organiser les choses<sup>1</sup>. Il en est ainsi depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale dans l'espace euro-américain avec des mouvements d'adoption impliquant une mobilité transcontinentale entre trois ensembles : Europe, Amérique du Nord, Amérique latine. S'il s'agit d'un flux migratoire relativement peu visible, il n'en est pas pour autant marginal : depuis 1945 des dizaines de milliers d'enfants européens et américains ont traversé l'Atlantique, en tous sens, et vécu ailleurs que dans leur pays d'origine.

Cette étude veut montrer en quoi ce courant migratoire spécifique, peu étudié en tant que tel, a influé sur les représentations de l'autre dans un espace euro-américain particulièrement sujet aux flux d'adoption internationale. La question du rapport des personnes adoptées avec leurs origines sera interrogée sous les angles du retour et de l'engagement.

Les sources pour circonscrire un tel objet de recherche sont très variées : des archives publiques des États (ministère français des Affaires étrangères notamment), des archives d'associations, des témoignages publiés d'adoptants et d'adoptés, des entretiens oraux et les médias.

## **I – Les grands mouvements d'adoption dans l'espace euro-américain**

### Les enfants européens de la guerre et de la présence militaire américaine (1945-années 1960)

Face à la situation de grande détresse de nombreux enfants européens victimes de la Seconde Guerre mondiale, un élan de générosité se manifeste outre-Atlantique : des Américains s'engagent à parrainer des enfants dans le besoin, d'autres se proposent d'en adopter un. Pour ce faire, ils s'adressent à divers organismes internationaux, à des associations, aux autorités d'États européens surtout Italie et Grèce. Faute de sources fiables, il est impossible de savoir combien de demandes aboutissent effectivement. En France, dans un contexte populationniste très prégnant, le secrétaire d'État à la Santé publique et à la Population insiste – par trois fois de 1949 à 1956 – sur « l'inopportunité d'engager des ressortissants étrangers à adresser des demandes d'adoption »<sup>2</sup>.

En octobre 1957, le consul général de France à Chicago s'étonne de cette « attitude restrictive ». En effet, de nombreux Américains veulent adopter et « lorsque ces couples

---

<sup>1</sup> Pour une approche globale, voir : Denéchère, Yves, *Des enfants venus de loin : histoire de l'adoption internationale en France*, Paris, Armand Colin, 2011.

<sup>2</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères (désormais MAE), Conventions administratives et Affaires consulaires 1940-1978 volume I (désormais CAAC AC 1), carton n°3, lettre du secrétaire d'État à la Santé publique et à la Population au ministre des Affaires étrangères, 22 juin 1956.

répondent aux conditions de moralité et d'aisance pécuniaire [...] le sort des enfants qui leur seraient confiés présenterait des garanties de stabilité et de bonheur ». Cette position favorable est partagée par les consuls en poste à New York et à Los Angeles. Aussi, sont-ils tous les trois rappelés à l'ordre. Il leur est enjoint de mener une enquête minutieuse sur les demandeurs et de vérifier s'ils justifient d'une culture ou d'attaches françaises. Il est précisé que la candidature d'un couple de Français devenus Américains depuis peu sera examinée avec bienveillance<sup>3</sup>, ce qui illustre bien la position française : ne pas confier d'enfants à des Américains – ni à d'autres d'ailleurs – s'ils n'ont pas les facultés de les élever dans la culture française.

Néanmoins un mouvement - qui reste à étudier - se poursuit autour des bases militaires américaines en Europe<sup>4</sup>. Des officiers installés en France, en Italie ou en RFA avec leurs épouses et sans enfant, adoptent des enfants nés de pères soldats américains et de mères européennes. Sous la pression sociale et les difficultés matérielles, les jeunes mères sont contraintes à les abandonner. Ces enfants euro-américains traversent l'Océan une fois la mission de leurs pères adoptifs terminée.

### Des adoptions pionnières de part et d'autre de l'Atlantique

Les années 1950 et 1960 sont véritablement celles des pionniers de l'adoption internationale. Joséphine Baker, originaire de Saint-Louis (Missouri), constitue une « Tribu Arc-en-ciel » de 12 enfants, de couleurs, nationalités et religions différentes dont Luis, un enfant noir de Colombie en 1954 et Mara, un petit amérindien (Guajiro) du Venezuela en 1959. Elle qui a subi la discrimination raciale aux États-Unis veut montrer au monde que les races n'existent pas, que la fraternité est universelle et que ses enfants, si différents soient-ils, peuvent vivre en frères et sœurs sans renier leurs origines et leurs cultures<sup>5</sup>.

Mais le premier mouvement notable d'adoption d'Amérique vers l'Europe est celui de centaines d'enfants québécois adoptés en France entre 1965 et 1972. Des « filles-mères » qui, dans un Québec où la morale de l'Église catholique est encore très imposante, ne peuvent ni avorter ni garder ces enfants les confient à des œuvres religieuses qui les placent en adoption. Mais il n'y a pas assez de couples demandeurs au Québec et de nombreux enfants sont envoyés aux États-Unis, d'autres en France. Un prêtre, l'abbé Hurteau, responsable de la Société d'Adoption et de Protection de l'Enfance de Montréal, d'origine poitevine, considère cette migration comme « un retour aux sources »<sup>6</sup>. La réforme de la prise en charge de l'enfance au Québec à partir de 1972 stoppe le flux.

### L'Amérique latine : Eldorado de l'adoption internationale dans les années 1980

Les pays-sources de l'adoption internationale sont essentiellement asiatiques dans les années 1970 (Corée du Sud, Viêtnam, Liban, Inde). Après la guerre du Viêtnam, en 1975 le pays se ferme ce qui contraint les candidats à l'adoption à se réorienter vers d'autres pays sources, surtout en Amérique latine. Cette année-là, une sœur française

---

<sup>3</sup> CAAC AC 1 n°3, lettre du consul général à Chicago au MAE, 8 octobre 1957, lettres du secrétaire d'État à la Santé publique et à la Population au MAE, 4 et 13 novembre 1957.

<sup>4</sup> Pottier, Olivier, *Les bases américaines en France*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Berget-Cassagne, Axelle, *Les bases américaines en France. Impacts matériels et culturels*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>5</sup> Parmi les témoignages des enfants de la « Tribu Arc-en-ciel », le plus récent : Bouillon-Baker, Jean-Claude, *Un château sur la Lune. Le rêve brisé de Joséphine Baker*, Paris, Hors Collection, 2012.

<sup>6</sup> Centre Jeunesse de Montréal, fonds de la SAPE, procès-verbaux des 20 février, 18 avril et 18 juin 1968.

qui dirige l'Œuvre de Saint-Raphaël à Bogotá reçoit la demande d'un couple puis d'un autre... En quelques mois six enfants colombiens arrivent en France<sup>7</sup>. D'autres enfants arrivent du Guatemala (21 en 1981), du Salvador (82 en 1984), d'Haïti (de 20 à 90 par an dans les années 1980)<sup>8</sup>, du Honduras, etc.

« L'attitude des autorités boliviennes face à l'adoption par des étrangers est dans l'ensemble relativement positive et ouverte »<sup>9</sup>. Au Chili, les autorités ne reconnaissent pas officiellement que des enfants sont envoyés à l'étranger (une centaine par an vers la France au début des années 1980)... mais uniquement que la tutelle sur des enfants chiliens peut être donnée à des étrangers. Des articles de la presse mexicaine dénoncent ces transferts d'enfants : « il s'agit là d'un problème délicat, à résonance politique, qui requiert la plus grande prudence », estime le consulat général de France à Mexico<sup>10</sup>.

Le principal pays latino-américain vers lequel se tournent les postulants européens est le Brésil. Il devient le premier pays d'origine des enfants étrangers adoptés en France et le demeure pour plusieurs années : 312 en 1987, 539 en 1988, 488 en 1989 et 683 (chiffre maximum) en 1990.

### Le retour vers l'Europe... de l'Est

L'adoption internationale est bien sûr liée aux évolutions politiques. La fin du communisme et des démocraties populaires en Europe de l'Est crée de nouveaux flux vers l'Amérique du nord. Au lendemain de la chute du régime de Ceaușescu (décembre 1989), les orphelinats roumains sont pris d'assaut et le nombre d'enfants adoptables se révèle vite insuffisant face à la demande des pays riches. Jusqu'en juillet 1991, on estime à 7 000 le nombre d'enfants roumains partis pour l'étranger, sans contrôle<sup>11</sup> ; dont plus de 2 000 vers les États-Unis, comme en témoigne le film de fiction de David Weathley, *Les enfants de la honte*, réalisé en 1994 d'après l'histoire vraie de Carol Stevens, première Américaine à avoir adopté un enfant roumain en 1990.

Les pays nouvellement créés par le démantèlement de l'URSS s'ouvrent également à l'adoption internationale, pays baltes et Ukraine surtout. Ayant des difficultés pour prendre en charge tous les enfants abandonnés, la Russie – qui demeure une puissance – consent malgré tout à confier certains de ses enfants à des étrangers. Cette question est intégrée dans les relations américano-russes et fait l'objet de tensions et de crises régulières<sup>12</sup>.

## **II – Contribution à l'étude des représentations dans l'espace euro-américain à travers le prisme de l'adoption**

### Un transfert social ascensionnel Sud/Nord, générateur de déviances et de rumeurs

L'adoption internationale telle qu'elle croît à partir des années 1970 implique une double ascension sociale pour les enfants qui quittent un pays en retard de

---

<sup>7</sup> MAE, Mission pour l'Adoption Internationale (désormais MAI) n°7, lettre de l'ambassade à Bogotá, 25 avril 1977.

<sup>8</sup> Centre des archives diplomatiques de Nantes (désormais CADN), fonds Port-au-Prince, série C, n°51, correspondance de l'ambassadeur en Haïti.

<sup>9</sup> MAI n°6, lettre de l'ambassadeur en Bolivie, 18 juin 1982.

<sup>10</sup> MAI n°11, lettre du consul général à Mexico, 23 décembre 1982.

<sup>11</sup> Archives Nationales, site de Fontainebleau (désormais ANF), 19960121, n°42, note pour le MAE, 27 juin 1991.

<sup>12</sup> La dernière en date (janvier 2013) est l'interdiction de l'adoption par des Américains d'enfants russes (loi Iakovlev) en réponse à une attitude des États-Unis jugée hostile (loi Magnitski) par Moscou.

développement pour un pays riche et un milieu familial pauvre pour un autre plus aisé. Pour les pays sources qui se déchargent ainsi d'un lourd fardeau, le prix à payer est la stigmatisation en tant qu'État incapable de prendre en charge lui-même ses enfants. Au Venezuela, les enfants abandonnés sont placés sous la protection du Consejo venezolano del Niño ; « plus l'enfant est noir et issu d'une couche sociale humble, plus grandes sont les facilités accordées aux futurs parents étrangers. Mais si l'enfant est blanc et d'un milieu social plus élevé, alors là les parents adoptifs se doivent d'être vénézuéliens »<sup>13</sup>.

Dans les pays-sources, les candidats à l'adoption venus des pays riches se trouvent en concurrence pour réaliser leur désir d'enfant, parfois « à tout prix »... « À n'importe quel prix ». Au Honduras en 1990-1991, 75 % des 600 enfants honduriens adoptés à l'étranger sont partis vers les États-Unis. Trois ou quatre mois d'attente suffisent alors que pour adopter un enfant américain le délai peut atteindre plusieurs années. Les Américains sont donc prêts à dépenser beaucoup pour avoir un enfant hondurien, y compris en contournant les obligations légales<sup>14</sup>.

Les pratiques déviantes autour de l'adoption sont très variées et prospèrent d'autant plus où la misère règne. Il en existe toute une gamme allant du recours à l'argent, qui permet d'accélérer des procédures légales ou de payer grassement des intermédiaires légaux, à l'achat pur et simple d'enfants, que ceux-ci soient vendus par leurs parents ou par des réseaux plus ou moins organisés qui les ont volés. Trafic il y a « dès qu'un acte illégal, attentatoire à l'état de l'enfant, est commis en vue de son transfert d'une personne ou d'une institution à une autre »<sup>15</sup>. Dans un excellent article paru en 1991, deux praticiennes de l'adoption font remarquer qu'utiliser le terme de « trafic d'enfants » et non celui de « traite », réservé aux êtres humains, prouve la chosification dont sont victimes les enfants.

Des Français séjournant à l'automne 1981 à Lima, pour adopter, rapportent que « les journaux dénoncent quotidiennement les trafics d'enfants ». Les autorités péruviennes freinent les adoptions, mais des Américains, Allemands, Suisses, Français, etc. payent pour obtenir des passe-droits. Un véritable *business* s'installe<sup>16</sup>. En novembre 1981, la presse révèle que l'institut San Benito de Palermo enlève des enfants et approvisionne un trafic lucratif<sup>17</sup>. Les affaires comme celle-ci, avérées et jugées, sont assez rares. Les rumeurs, elles, sont légion, liant notamment adoption et trafics d'organes dans une dénonciation du transfert d'enfants du Sud vers le Nord dans une relation inégale.

Selon la presse occidentale, la rumeur faisant état de « centres d'engraisement » au Honduras et au Guatemala, destinés à préparer le prélèvement d'organes vitaux sur des enfants en vue de greffes, aurait été lancée par le KGB et relayée par la presse sud-américaine prompte à dénoncer tout pillage sacrilège par les pays riches<sup>18</sup>. À la suite d'enquêtes (1988 et 1989), l'ONU fait savoir que les informations sur des trafics d'organes ne sont pas probantes. Les supposés vols d'organes ont été étudiés par des spécialistes des légendes urbaines qui les considèrent comme une déclinaison de la peur

---

<sup>13</sup> ANF 19960011 n°2, lettre de l'ambassadeur à Caracas, 21 mars 1979.

<sup>14</sup> Jimenez, Milton, « Trafic d'enfants en Amérique centrale : le cas du Honduras », *Tribune Internationale des Droits de l'Enfant*, 1993, n°1-2, pp.6-8.

<sup>15</sup> Trillat, Brigitte et Nabinger, Sylvia, « Adoption internationale et trafics d'enfants : mythes et réalités », *Revue Internationale de Police Criminelle*, Interpol, n°428, 1991, pp.18-25.

<sup>16</sup> ANF 19960011 n°2, compte rendu d'une adoption réalisée au Pérou en octobre 1981, 4 p.

<sup>17</sup> Giraud, Céline (avec Émilie Trévert), *J'ai été volée à mes parents*, Paris, Flammarion, 2007. Céline Giraud, adoptée en 1980 au Pérou a été victime, comme sa mère de naissance et ses parents adoptifs, de ce trafic organisé.

<sup>18</sup> *Libération*, « Trafic d'enfants... ou trafic d'informations », 23 septembre 1988 ; *Le Monde*, « les prétendus trafics d'organes de bébés », 24 novembre 1988.

de l'Autre : les populations des pays pauvres ayant peur des dominants vus comme prêts à les massacrer ; les populations des pays riches ayant peur des dominés et de leurs réactions. Les contraintes techniques des prélèvements et des transplantations d'organes et l'absence persistante de preuves constituent deux éléments de réfutation essentiels<sup>19</sup>. Mais comme toujours dans ce genre de cas, les explications les plus solides deviennent pour certaines personnes des éléments probants de l'existence de complot des pays riches visant à masquer la réalité.

### Un reportage sur la Colombie ; le Brésil de tous les possibles

Dans les pays d'accueil, les opposants à l'adoption internationale multiplient les rapports sur les trafics ce qui constitue un bon moyen de la déconsidérer. Dans les années 1980, Terre des Hommes – devenue largement hostile à l'adoption internationale après l'avoir pratiquée dans les années 1960 et 1970 – et l'ONG Défense des Enfants-International sont particulièrement actives<sup>20</sup>. En 1988, dans un dossier intitulé « Trafficking of Children in Guatemala », l'UNICEF pointe ce qui apparaît comme la dérive principale de l'adoption internationale : quand le désir d'enfant de la part des candidats provoque l'abandon d'enfants par leurs familles biologiques et toutes sortes de dérives<sup>21</sup>. Cette critique a des échos forts dans les médias.

Dans le cadre des « Mercredis de l'Information », TF1 diffuse le 16 septembre 1981 une enquête intitulée : « Adoption : la filière colombienne » qui dénonce un trafic généralisé. On y raconte comment des enfants sont enlevés, jusque dans des cliniques, pour être ensuite rassemblés dans des centres en vue de leur adoption par des Américains ou des Européens. Le déboursement d'argent exigé des parents adoptifs constitue le leitmotiv du reportage. Mais la presse signale que dans ce documentaire « l'amalgame, le flou, la demie vérité, l'insinuation et le goût de l'épate remplacent avantagement le fait contrôlé et vérifié »<sup>22</sup>.

Les adoptants d'enfants colombiens accusent la chaîne de faire du sensationnalisme plutôt que de l'information, d'avoir détourné certains témoignages et d'avoir pour seul but de stigmatiser les pays du Tiers-monde dirigés par des régimes autoritaires. Cette mobilisation mène à la création de l'APAEC : Association des Parents Adoptifs d'Enfants Colombiens, qui ne remet nullement en cause l'existence de certaines affaires dommageables, d'ailleurs traitées par la justice colombienne, mais n'accepte pas l'amalgame généralisé. En 1985, TF1 est condamnée à verser un franc symbolique de dommages et intérêts à l'APAEC<sup>23</sup>. Mais les effets de l'affaire ne s'arrêtent pas là.

En 1986, les autorités colombiennes exigent de la France des informations sur le sort d'un enfant colombien adopté dans le Sud-Ouest et dont les parents ont été inculpés et mis en détention provisoire pour mauvais traitements à enfant<sup>24</sup>. Répercutée par les journaux colombiens, cette affaire émeut l'opinion publique. Il y a donc comme un renversement de la faute qui est opéré par Bogotá, la France se retrouvant mise en accusation. Malgré des éclaircissements apportés par le Quai d'Orsay sur la protection de l'enfance en France, le flux des adoptions d'enfants colombiens en France chute de 173 en 1985, à 137 en 1986 et 107 en 1987.

---

<sup>19</sup> Champion-Vincent, Véronique, « Bébés en pièces détachées : une nouvelle "légende" latino-américaine », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1992, pp.299-319.

<sup>20</sup> Rapports de DEI sur le trafic et la vente d'enfants en Bolivie (1987) et en Argentine (1989).

<sup>21</sup> MAI n°9, courrier de l'UNICEF, 25 septembre 1988.

<sup>22</sup> *Le Monde*, 18 septembre 1981.

<sup>23</sup> ANF 19960011 n°1, note du 19 février 1985 ; *Le Monde*, « Les parents adoptifs d'enfants colombiens s'en prennent à TF1 », 29 mars 1985.

<sup>24</sup> MAI n°6, note du MAE, 23 juillet 1986.

L'onde de choc du reportage sur la Colombie se propage dans toute l'Amérique latine. Une Française installée à Belo Horizonte, et qui sert d'intermédiaire à des couples cherchant des enfants à adopter au Brésil, écrit : « Cette affaire de Colombie a eu des répercussions, en ce sens qu'on sort ici et là, au Brésil, des scandales d'enfants adoptés »<sup>25</sup>. D'après une assistante sociale de Porto Alegre, « Le Brésil n'a aucune politique d'adoption, à peine existe-t-il quelques recommandations au niveau de certains États ». Ainsi, chaque État de la fédération examine à sa manière les demandes d'adoption qui lui sont adressées. Mais partout il faut s'attacher les services d'un avocat qui présente le dossier au tribunal. De là peuvent surgir tous les abus, certains avocats flairant un filon à exploiter. Beaucoup de candidats à l'adoption, livrés à eux-mêmes – et peut-être croyant que plus le tarif est élevé, plus la procédure sera rapide et l'enfant conforme à leurs souhaits – payent plus que le prix<sup>26</sup>. En juillet 1986, *Libération* dénonce « un trafic qui semble avoir pris ces derniers temps une dimension industrielle » : une bande aurait à son actif 15 000 ventes de bébés à des Américains et des Européens depuis 1982<sup>27</sup>.

### III – Traits d'union transatlantiques

#### Des adoptants vecteurs culturels

La grande majorité des adoptants américains et européens d'enfants nés en Amérique latine se considèrent comme des passeurs de culture(s). Très actifs, ils s'organisent en de nombreuses associations par pays d'origine qu'il est impossible de lister ici. Seul l'exemple français sera évoqué.

La création de l'AFAENAC (Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés Au Chili) s'apparente à celle de l'APAEC, car elle se fait en 1993 en réponse aux « attaques violentes contre l'adoption au Chili », mais aussi pour « créer un lien privilégié avec le pays de nos enfants ». Elle rend compte de ses actions dans une publication régulière intitulée *Le Lama*<sup>28</sup>. Actrice, chanteuse, auteure, compositrice, Dominique Grange est la présidente-fondatrice de l'association. Elle a écrit –, notamment *Je t'ai trouvé au bout du monde. Récit d'une adoption* (1987). Cet ouvrage, livre de chevet de nombreux adoptants, a sans doute contribué à l'augmentation des arrivées d'enfants chiliens en France à la fin des années 1980. L'association Aconchego rassemble à partir de 1985 des familles adoptives d'enfants nés au Brésil avec pour objectif d'aider les candidats à l'adoption et de soutenir financièrement la crèche d'où sont issus les enfants. En 1999 est créée l'APAEG : Association des Parents Adoptifs d'Enfants du Guatemala, en 2005 Cariñitos Colombie et en 2011 l'Association des Parents adoptifs d'Enfants d'Haïti.

Les nombreux témoignages publiés d'adoptants sont autant d'occasions de découvrir un pays, une population, une culture différentes<sup>29</sup>. Pendant longtemps, les films documentaires ou reportages télévisés se sont focalisés sur le périple des adoptants, leur « parcours du combattant ». À partir des années 2000, ils ont désormais le souci de

---

<sup>25</sup> Archives privées, lettre du 30 septembre 1981.

<sup>26</sup> « Exposé de Mme Sylvia Nabinger », in *L'adoption des enfants étrangers* (rapport Boutin), juin 1989, pp.33-36.

<sup>27</sup> *Libération*, « Les bébés brésiliens se vendent bien », 17 juillet 1986.

<sup>28</sup> MAI n°7, lettre de l'AFAENAC, 28 octobre 1993. Site Internet de l'association.

<sup>29</sup> Par exemples : Paitel, Patrick, *Voyage au bout de l'adoption. Témoignages*, Paris, France Empire, 1986. (Honduras début années 1980) ; Roujol-Perez, Guylaine, *Journal d'une adoption en Colombie*, Paris, L'Harmattan, 2002.

montrer l'adoption vue du côté des enfants et des pays sources<sup>30</sup>. L'adoption est également devenue objet de romans et de films de fiction. Dans *Nordeste* de Juan Solanas (2004), une Française (Carole Bouquet) part seule en Argentine à la recherche d'un enfant à adopter en contournant les procédures légales. Elle y rencontre Juana (Aymara Rovera), jeune mère contrainte par la pauvreté à abandonner son bébé. La réflexion sur les rapports Nord-Sud domine l'intrigue et une aventure humaine finalement bien différente de celle qui se dessinait.

### Les adoptés et leur relation aux origines

Les années passant, les enfants grandissant, les adoptés originaires d'Amérique latine deviennent plus visibles, prennent la parole, s'interrogent sur leurs origines, parfois renouent des relations avec leur pays et/ou leur famille de naissance.

Barbara Monestier écrit avoir souvent entendu dire qu'elle avait de la chance... Mais pour elle, avoir quitté le Chili dans les années 1980, avoir été adoptée en France, c'est tout simplement sa vie. Comment pouvoir comparer avec celle qu'elle aurait pu avoir si elle était restée là-bas ? Dans un tout autre registre, Andrès Viret, qui se revendique comme « abandonné », raconte « une vie magnifique » depuis qu'il a été adopté à l'âge de quatre ans par un couple de Suisses. Certes l'autobiographie évoque la crainte face à une vie nouvelle et de difficiles passages à l'adolescence mais veut donner une image très positive de l'adoption<sup>31</sup>.

Ces deux témoignages d'adoptés laissent supposer une grande diversité des vécus et des approches et encore, les publications ne sont-elles que la partie émergée d'une multitude d'histoires personnelles. Céline Giraud qui enquête elle-même sur les conditions criminelles de son adoption en 1980, insiste beaucoup sur ses difficultés à se construire une identité, entre deux cultures. De là, ses rencontres avec des Péruviens installés en France, l'apprentissage des goûts, de la musique, de la culture de son pays d'origine. Avec Elsa, comme elle jeune adoptée péruvienne, elle crée en 2005 La Voix des Adoptés : « pour que les adoptés puissent s'exprimer ». L'association se donne pour but « d'ouvrir un espace d'échange, d'écoute, de soutien, d'accompagnement et d'entraide à tous les adoptés », notamment dans la recherche de leurs origines<sup>32</sup>.

La parole des adoptés passe également par l'expression artistique. Jena Lee est née au Chili en 1987 et a été adoptée à l'âge de neuf mois par une famille française. Une des chansons de cette auteure-compositrice-interprète porte le titre « Vous remercier ». Elle explique : il « parle de mes sentiments sur l'adoption et est dédiée à mes parents. C'est d'ailleurs ma chanson préférée, elle est très personnelle et me tient vraiment à cœur ». L'artiste est présentée sur le site Internet de l'AFAENAC. Au sein de l'association, de plus en plus d'adoptés s'investissent<sup>33</sup>.

### Retours et engagements

La question des origines se pose à tous les adoptés, à une période de leur vie où à une autre selon des modalités très variables. Les conditions d'intégration des enfants à leur arrivée impliquent pratiquement toujours l'oubli des éléments de culture de leur

---

<sup>30</sup> Lamanche, Catherine, « Adopter, une grande aventure familiale », Cap Canal, 60 min, 2007. Avec le témoignage de Pâquerette, 33 ans ; De Maistre, Gilles, « Adopte-moi », 4 x 60 minutes, 2008.

<sup>31</sup> Monestier, Barbara, *Dis merci ! Tu ne connais pas ta chance d'avoir été adoptée*, Éditions Anne Carrière, 2005 ; Viret, Andrès, *Abandonné ou le récit d'une vie magnifique*, à compte d'auteur, 2009.

<sup>32</sup> Site Internet de l'association : <http://lavoixdesadoptes.com>

<sup>33</sup> Le président actuel de l'association est Ivann Lamy, lui-même adopté, né au Chili.



naissance. Mais certains manifestent dès les années de l'école primaire un grand intérêt pour leur pays d'origine, par exemple en présentant un exposé à leurs camarades de classe. Les petits adoptés d'origine brésilienne sont fiers de la Seleção lors des coupes du monde de football. Pour autant, ils sont évidemment de la nationalité de leurs parents adoptants et représentent parfois leur pays : Julien, né au Brésil et adopté en France, participe au sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, en tant que collègien représentant la France.

En 2009, l'organisme agréé pour l'adoption (OAA) Arc en Ciel, qui a fait adopter de nombreux enfants brésiliens en France, organise deux voyages au Brésil avec les adolescents qu'ils sont devenus. Le président de l'OAA les accompagne, leur raconte tout, leur montre les favelas, mais aussi les beautés du pays où ils sont nés et leur fait percevoir le décalage considérable entre deux manières de vivre. Pour lui, il est inenvisageable que les adoptés puissent un jour retourner au Brésil pour y vivre, mais il est indispensable qu'ils connaissent le pays d'où ils viennent. Quant au rapport à leurs origines : « cela éteint parfois les incendies, parfois cela les attise »<sup>34</sup>.

À l'adolescence, parfois après avoir visité leur pays d'origine, des adoptés organisent des actions de solidarité dans leurs établissements scolaires pour venir en aide aux déshérités. Plus tard, ils sont peu nombreux à choisir d'étudier la langue et la civilisation de leur pays d'origine<sup>35</sup>. Certains décident de se consacrer pleinement à l'humanitaire en partant en mission dans un pays du Tiers-monde. D'autres suivent des études et des voies professionnelles qui n'ont pas de relations directes avec leur adoption mais s'engagent sur le plan associatif. Une fratrie de quatre enfants colombiens adoptés en 1983, a fondé en 1999 l'association ALCAN (Asociación para Llevar a Cabo las Ayudas para los Niños) pour soutenir un orphelinat de Cali dans lequel ces frères et sœurs ont vécu les premières années de leur vie. Grâce à leurs actions, des bâtiments ont été rénovés, des activités scolaires et périscolaires ont été mises en place<sup>36</sup>.

De même, après le séisme en Haïti de janvier 2010, des adolescents et jeunes adultes d'origine haïtienne adoptés aux États-Unis et en Europe, choqués par les images de la misère de leur pays dévasté, ont organisé des actions de solidarité. Carline Rouaud, adoptée à l'âge de 7 ans, organise en février et avril 2010 plusieurs actions de solidarité pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti<sup>37</sup>.

## **Conclusion :**

La finalité de l'adoption – internationale ou nationale – est de donner une famille à un enfant qui n'en a pas et non de donner un enfant à quelqu'un qui n'en a pas. Mais la conjonction du caractère insupportable de l'absence d'enfant pour certaines personnes et les possibilités matérielles d'aller en chercher un à l'autre bout du monde a entraîné une demande toujours plus grande d'enfants auprès des pays-sources.

Les inégalités de développement économique et social entre les pays de l'espace euro-américain ont engendré, comme dans d'autres (américano-asiatique, euro-africain, etc.), des déplacements d'enfants. En 2010 et 2011 les flux consécutifs au séisme d'Haïti ont réactualisé les débats et les polémiques autour de l'adoption internationale en tant que migration singulière basée sur des rapports inégaux entre des États et des sociétés.

---

<sup>34</sup> Témoignage de Paul Scotto recueilli par l'auteur, mai 2010.

<sup>35</sup> Servan-Schreiber, Sylvie, *Au cœur de l'adoption*, Paris, Hachette, pp.104-107.

<sup>36</sup> Témoignage de Laurent Letourneau, recueilli par l'auteur, mars 2010.

<sup>37</sup> *France 3 Ouest*, 23 janvier 2010 ; *Ouest-France*, 28 février 2010.

Quels que soient l'époque et le flux, l'intégration des enfants concernés dans les sociétés d'accueil est passée par l'oubli voire le rejet ou la négation de leurs origines. Leurs adoptions ont contribué aux représentations de l'Autre dans des échanges Nord-Sud et transatlantiques Est-Ouest et Ouest-Est. La méfiance et la découverte de l'Autre se sont conjuguées pour créer un ailleurs fantasmagorique pour les adoptants comme pour les adoptés.

Néanmoins, un lien – aussi ténu soit-il – demeure et les années passant, il évolue, se restructure, se reconstruit. Les « retours » voire les engagements des personnes adoptées au service de leurs sociétés d'origine constituent des traits d'union originaux entre Europe et Amérique, Amérique du Nord et Amérique du Sud. Les générations d'adoptés devenues adultes peuvent être considérées comme des nouveaux acteurs de l'interculturalité dans l'espace euro-américain.